

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2021

VOTE DES TAUX

Cette année, la commune de touchera plus la taxe d'habitation. Pour compenser cette perte, la taxe foncière départementale ne sera pas touchée par le département mais par la commune. Ainsi, le taux indiquer sur les avis d'imposition pour la taxe foncière du bâti et du non bâti passera de 11,03% à 37,57% Cela ne change en rien pour les administrés. Le conseil a voté à l'unanimité.

BUDGET 2021

Proposition de la répartition des dépenses et des recettes. Monsieur le Maire nous informe de l'obligation de l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé dans la cours de la mairie et de la suppression de la subvention à l'ADDCI. Le conseil a voté à l'unanimité le budget ainsi que les deux autres propositions.

SDE 24

La proposition d'adhésion au groupement d'achat d'énergie a été votée par le conseil à l'unanimité.

HISTOIRE DE LIVRE

Monsieur le Maire nous propose l'achat de 10 livres (Mayac Vagabondages de Christian Lecuyer) qu'il gardera à la mairie pour les offrir aux nouveaux habitants qui viendront se présenter. Le conseil a voté à l'unanimité.

LOYER RESTAURANT

Il a été proposé au conseil de maintenir le non paiement du loyer du bail commercial jusqu'à la fin du confinement, le conseil a voté à l'unanimité.

ADRESSAGE

Changement du nom de l'impasse du château qui deviendra l'impasse de la Tour. Suite a une entente avec la commune de Cubjac, le nom de l'Avenue des Coteaux deviendra la route des coteaux. Le conseil a voté à l'unanimité.

COMMISSION CCILAP

Réunion du conseil communautaire le 15 avril 2021 sur le vote du budget.

DIVERS

LE CAUSSE : polémique autour du projet du causse. L'ADDCI remet en cause sa réalisation. Le dossier est actuellement en attente de le la délivrance du permis de construire.

ELECTION : organisation des bureaux de vote Régional et Départemental. Monsieur le Maire propose l'installation de deux bureaux de vote dans la salle des fêtes avec un circuit qui permettra les distanciations sociales. De même, il nous informe du report des élections qui devraient avoir lieu le 20/06/21 et le 27/06/21.

TERRAIN : M Coly devait laisser une bande de terrain à la mairie le long de la départemental à côté de la station au Dognon. Celui-ci n'a pas pris en compte la demande de monsieur le Maire, donc pour les besoins de la commune, le terrain sera délimité.

CHAUDIERE : Le Maire envisage de remplacer les chaudières à fioul par des chaudières à granulés pour la mairie et pour le presbytère. Ce projet sera subventionné en partie par la CUMA 24 en 2022.